

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier(e)s
Conseiller(e)s
de Santé



Juin 2019—ROUEN

EDITORIAL



Pour nous joindre:

Mélanie DHAUSSY

Secrétaire académique

06 68 38 29 13

Florence FLEURY

Trésorière académique

06 75 90 25 85

snicsrouen@gmail.com

<https://rouensnics.jimdo.com/>

Sur Facebook:

SNICS Rouen syndicat infirmier

Quelle année pour le SNICS FSU Rouen !

L'année a commencé en fanfare avec la préparation des élections professionnelles : études des textes, travail actif du bureau académique, lien avec le national, mobilisation des collègues.

Le SNICS FSU sort encore majoritaire, tant au niveau académique qu'au niveau national !

Une belle victoire pour le SNICS FSU, mais surtout pour les infirmiers(es) qui seront défendus(es), informés(es), en toute transparence, équité, et dans le respect des textes !

Dès janvier, la crainte du glissement vers la santé pointe à nouveau le bout de son nez. Certains diront que le SNICS FSU se trompe, qu'il sera bien temps de négocier plus tard....

L'avenir donnera raison au SNICS FSU, qui encore une fois, a su anticiper et lire entre les lignes !

En février, Mr Blanquer propose le texte sur l'école de la confiance, et les projets de loi qui font perdre toute autonomie aux Infirmiers...sans tenir compte ni du dialogue social, ni des besoins réels des élèves !

Dans les cartons de Mr Blanquer, le retour au bon vieux service de santé scolaire, sous la responsabilité des médecins... et le retour aux infirmiers exécutants, porte valises des médecins, dans le seul but de les « assister » à réaliser leurs missions !

C'est sans compter sur la pugnacité du SNICS FSU : rencontres avec les élus, courriers aux ministres et députés, audiences, mobilisations (l'intersyndicale se réveille ...)

Le SNICS FSU est dans l'ACTION !

Tout ce travail a payé, la commission paritaire mixte a rendu sa décision le **13.06.2019** : les infirmiers (es) restent membres de l'équipe éducative, au sein des établissements !

De plus, la délivrance des médicaments sera enfin inscrite dans la loi, ce qui lève l'ambiguïté qui s'est créée dans certaines académies, dont s'est servie l'ONI contre des collègues !

Dans l'académie, le bureau prépare les CAPA. Vérifications des algorithmes, travail sur les textes, étude des recours, propositions ...Un gros travail qui a apporté des satisfactions en CAPA !

Le SNICS FSU vous informe, en toute transparence !

Vous trouverez dans ce BBL académique les déclarations préalables lues en CAPA, ainsi que les comptes rendus.

L'année prochaine est déjà tracée pour le SNICS FSU ROUEN: de nouveaux membres apportent leurs compétences, des projets mûrissent, d'autres se concrétisent, au plus près des collègues, **en lien avec le terrain**. Le projet de fusion des académies Caen et Rouen demandera toute notre vigilance !

Je remercie vivement le bureau académique du SNICS FSU Rouen pour son soutien sans faille, son dynamisme et son énergie !

Je vous souhaite à tous et à toutes de passer de bonnes vacances !

Mélanie DHAUSSY

Sommaire

- 1/ Edito
- 2/ Loi de la confiance
- 3/ Déclaration préalable à la CAPA mouvement
- 4.5.6.7/ Compte rendu de la CAPA mouvement
- 7/ Statistiques SNICS FSU
- 8/ Déclaration préalable à la CAPA avancement
9. 10/ CR CAPA avancement
- 11/ Composition du bureau académique

LOI DE LA CONFIANCE? LOI DE LA DEFIANCE!

Alors que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de développer la dimension éducative de la politique de santé à l'École, dans les milieux de vie au plus près des élèves au service de leur réussite scolaire, ce gouvernement s'est entêté dans une vision médico-centrée avec le projet de ressusciter un service de santé scolaire mis en extinction par la représentation nationale en 1982 car reconnu « obsolète, inefficace et inadapté à l'École et à l'évolution de l'état sanitaire des jeunes »

Le Ministre avait annoncé d'inscrire la santé à l'école dans le cadre de la politique de santé publique, conjuguée à la mise en place d'un parcours de coordination renforcée santé-accueil-éducation de l'enfant de 0 à 6 ans.

Ces mesures auraient conduits au démantèlement et à l'externalisation de la politique éducative de santé en faveur des élèves.

Les infirmier.e.s de l'éducation nationale refusent de s'inscrire dans ce concept de la santé à l'École et restent attaché.es à la spécificité de la profession au sein d'une équipe éducative et pédagogique, au service des élèves.

Le ministre a fait fi de la loi de refondation de l'École, de la loi de modernisation de notre système de santé, du mécontentement des infirmier.es et du dialogue social. La colère est montée. Les infirmier.es de l'éducation nationale se sont mobilisé.es à plusieurs reprises pour la promotion de la Santé à l'École au service de la réussite scolaire. Les mobilisations des 22 janvier et 7 mai 2019 ont porté leurs fruits !

Grâce à la pugnacité du SNICS-FSU, la politique éducative sociale et de santé et le personnel infirmier restent uniquement sous la gouvernance et la responsabilité du ministère de l'Education nationale.

Le réexamen du projet de loi pour une école de la confiance lors de la commission paritaire mixte en date du 13 juin 2019, a réaffirmé la place des IDE au sein de l'EN, sous son unique gouvernance et responsabilité en excluant le service de médecine préventive interministériel.

Les IDE restent au sein de l'équipe pédagogique et éducative. La place de l'IDE est confortée auprès de l'élève, en termes d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi, excluant le service de santé scolaire sous forme d'une équipe pluri-professionnelle placée sous autorité médicale.

Les visites médicales des 3 ou 4 ans, relèvent des compétences de la PMI.

Les visites médicales des 6 ans sont maintenues pour les médecins de l'EN.

La délivrance des médicaments est inscrite dans la loi par l'article 16ter.



DECLARATION PREALABLE A LA CAPA DU 13 JUIN 2019

L'heure est grave.

Aujourd'hui, 13 juin 2019, l'avenir des infirmiers de l'Education Nationale se décide lors de la commission paritaire mixte au Sénat.

A deux reprises cette année, les infirmiers se sont mobilisés en masse pour faire connaître leur place et leurs missions au sein de l'équipe pédagogique et éducative.

Les infirmier.es n'acceptent pas une structuration de type service qui se ferait au détriment de l'accueil, de l'écoute, de l'accompagnement, du suivi individualisé et de l'orientation des élèves, au sein même de leur lieu de vie.

Ces actions permettent la mise en place d'un parcours éducatif de santé, en lien avec les besoins exprimés des élèves, de la maternelle à l'université.

Nous tenons à vous rappeler que le « service de santé scolaire » a déjà existé et a été jugé « *inefficace, obsolète et inadapté à l'évolution des besoins des élèves* » »

Nous, infirmiers (es), resterons mobilisés, prêts à agir dans l'intérêt de la réussite scolaire des élèves.

Nous revendiquons le maintien de nos missions de 2015, notre place au sein de l'équipe éducative, et la reconnaissance de la spécificité de notre profession.

A l'occasion de l'installation de cette Commission Administrative Paritaire issue des élections professionnelles de décembre dernier, nous nous félicitons de voir confirmée la place du SNICS-FSU comme première organisation syndicale des personnels infirmiers de l'Éducation Nationale.

Dans un contexte de remise en cause des instances de dialogue social par le gouvernement, le SNICS-FSU réaffirme sa volonté de porter la voix de tous les personnels. Les collègues ont massivement montré, avec près de 75% de participation dans l'académie, leur attachement aux instances paritaires.

Le SNICS-FSU condamne le projet de loi de transformation de la Fonction publique qui a été rejeté à l'unanimité. Il remet en cause les principes fondamentaux de la représentation des personnels. Il envisage en effet de dessaisir les commissions administratives paritaires (CAP) de leurs compétences. Nous ne pouvons accepter que les personnels ne soient plus représentés et qu'il n'y ait aucune transparence notamment sur les mutations et l'avancement.

POSTES :

Le SNICS FSU déplore qu'un établissement puisse ouvrir sans création de poste à temps plein et sera vigilant quant aux conditions de travail du/de la collègue à la rentrée.

Avant les affectations des reçus concours, nous savons déjà que tous les établissements ne seront pas dotés d'infirmier titulaire ou stagiaire.

Le SNICS FSU dénonce le recours à l'emploi contractuel, précaire, qui sera malheureusement encore d'actualité cette année.

ACCUEIL EN DETACHEMENT :

Le SNICS FSU demande des précisions sur la composition du jury, et que soit communiqué en CAPA l'outil utilisé pour le recrutement, avec ses indicateurs.

Compte rendu de la CAPA Mouvement du 13/06/2019

Représentants de l'administration :

- Mr FOSELLE Secrétaire Général Adjoint, DRH de l'académie de Rouen (titulaire)
- Mme KHELALI, Cheffe de la DEPATSS du Rectorat de Rouen (titulaire)
- Mr MOUNIER, Chef de la Division de la formation des personnels du Rectorat de Rouen (titulaire)
- Mr TANGUY, Secrétaire Général Adjoint, Directeur du Budget de l'académie de Rouen (suppléant)
- Mme LEROUX-LECOQ, Cheffe du bureau DEPATSS2 Rectorat de Rouen (suppléant)
- Mme DEMAZIERE, Principale, collègue Roncherolles à Bolbec (suppléant)

Représentants du personnel :

- Infirmier(e)s Hors Classe :

Mme LEMAIR Martine SNICS/FSU (titulaire)
Mme DURAND Sylvaine SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Supérieure :

Mme SAINT MARTIN Dominique SNICS/FSU (titulaire)
Mme CAILLOT Isabelle SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Normale :

Mme DHAUSSY Mélanie SNICS/FSU (titulaire)
Mme MASSINES Pascale SNIES/UNSA (titulaire)
Mme BAPTISTE Elvire SNICS/FSU (suppléante)
Mme LE GAC Cécile SNIES/UNSA (suppléante)

-Expert invité par l'Administration :

Mme CISTERNE Fabienne ICTR

Installation de la CAPA

1)Présentation du règlement intérieur :

Le SNICS/FSU propose des amendements concernant le règlement intérieur.
Le SNIES/UNSA n'a pas de remarques.

2)Désignation des membres de la Commission de Réforme :

Il faut désigner 2 membres pour le 27 et 2 membres pour le 76
Le SNICS/FSU propose 4 membres (Lebouc, Salmon, Durand, Lemair)
Le SNIES/UNSA propose 3 membres (Massines, Ben Brahim, Le Gac)
Le SNICS/FSU demande un vote.

Vote à main levée : 3 voix pour le SNICS et 1 voix pour le SNIES

La liste du SNICS/FSU est adoptée :

Pour le département de l'Eure sont nommés : LEMOUC (titulaire) SALMON (suppléante)
Pour le département de la Seine Maritime sont nommés : DURAND (titulaire) LEMAIR (suppléante)

3) Lecture de la déclaration préalable du SNICS/FSU puis lecture de la déclaration préalable du SNIES/UNSA

Déclaration préalable du SNICS/FSU et du SNIES UNSA

L'administration explique qu'un guide des usagers pour le logiciel Chorus (frais de déplacements) devrait être diffusé à la rentrée. Les collègues qui se trouvent en difficulté doivent contacter le service académique qui gère les frais de déplacement pour obtenir de l'aide.

Mme CISTERNE explique que les retours des collègues sur les services sanitaires sont très positifs car les étudiants sont motivés, sérieux et créateurs d'outils réutilisables. Elle rappelle que le service sanitaire entre dans le cadre de nos missions de 2015 via le PPS (parcours de prévention santé)

Le SNICS FSU précise que dans certains établissements les retours ne sont pas toujours élogieux, cela crée une surcharge de travail pour les collègues.

Le SNICS/FSU précise qu'il est contre le mérite et n'est pas d'accord avec un bonus financier et/ou de points pour les collègues qui reçoivent des étudiants du service sanitaire, cela crée de l'inégalité entre collègues.

Le SNICS/FSU s'inquiète de l'avenir des infirmiers à l'EN qui se décide ce jour (13/06/19) au Sénat. L'administration n'a pas de réponse à apporter aux questions concernant les débats parlementaires.

Concernant la NBI Handicap :

Mr FOSELLE et Mme KHELALI répondent qu'il y a des disparités entre les académies concernant la NBI Handicap. La nôtre est plutôt bienveillante et généreuse.

Une réflexion au niveau national est engagée dans un souci d'harmonisation entre les académies.

Dans notre académie, la remontée des chiffres se fera par le biais des chefs d'établissement. La campagne sera lancée en Octobre et il y aura 3 comptages dans l'année, le versement de cette NBI sera réajusté à chaque comptage. L'administration a pour projet de mettre en place un logiciel (OSCAR) qui facilitera la remontée des chiffres.

Le SNICS/FSU demande des précisions sur la composition du jury concernant l'accueil en détachement et l'outil utilisé pour le recrutement.

Mme CISTERNE répond que le jury est composé d'un chef d'établissement, d'une ICT et d'un membre de la DEPATSS. Mme KHELALI précise que le membre de la DEPATSS représente uniquement le statut administratif et ne fait pas partie du jury de sélection.

Mr FOSELLE dit que le mot jury n'est pas le bon car il s'agit d'une commission qui évalue les compétences du candidat à devenir infirmier EN.

Mme CISTERNE dit que les critères de l'entretien oral sont les mêmes pour tous les candidats (détachement, BOE...)

La compétence de recrutement appartient au Recteur qui délègue à l'ICTR.

Statistiques Ministérielles : Mme CISTERNE n'a pas d'information quant à l'arrivée des documents, elle confirme qu'elles ne représentent pas la totalité de notre travail

4) Approbation des procès-verbaux des CAPA du 8 et 22 Juin 2018

Le SNICS/FSU souhaite que deux modifications soient faites sur le procès-verbal de la CAPA du 22/06/2018. L'administration valide la demande.

5) Mouvement :

35 participants au mouvement.

21 mutations

12 maintiens sur poste

3 situations en attente (hors vœux)

1 recrutement BOE

3 renouvellements de détachement

1 réintégration après disponibilité d'office

1 réintégration après détachement

3 collègues en disponibilité

L'administration précise que le mouvement des stagiaires est étudié après celui des titulaires et que les agents qui sont positionnés sur un internat doivent prendre directement contact avec l'établissement avant d'accepter les propositions.

Le SNICS FSU souligne qu'une collègue qui avait un barème très élevé n'a pas obtenu le poste de l'Université. Mme KHELALI répond que ce sont des postes profilés qui sont par conséquent hors barème.

6) Titularisation :

9 collègues concerné(e)s

5 avis favorables

4 collègues en attente car leur année de stage n'est pas terminée pour différentes raisons (travail à temps partiel, congé maternité...)

1 collègue BOE

7) Recrutement par la voie du Détachement :

1 à 3 possibilités données par le Ministère.

8 candidatures dont 2 renoncements soit : 6 candidatures

2 candidatures retenues.

Le SNICS FSU demande des précisions sur les critères de l'oral, car un dossier plutôt favorable n'a pas été retenu. Me Cisterne argumente sur les capacités professionnelles évaluées à l'oral.

8) Congé de formation :

1 demande avec avis favorable pour 1 mois (diplôme universitaire de médecine et santé de l'Adolescent)

9) Rentrée 2018 :

11 reçues concours

2 refus

Reste 9 lauréats

10) Questions diverses du SNICS/FSU :

Le SNICS demande des éclaircissements sur le recrutement BOE

Combien d'infirmières ont postulé ? 1 candidature

Quels sont les critères de choix entre les agents ? Pas de réponse

Comment est sélectionné l'établissement sur lequel l'agent est positionné ? Le candidat doit faire des vœux géographiques et se mettre en relation avec la médecine de prévention du rectorat afin d'étudier les aménagements éventuels requis, l'administration vérifie si un poste vacant au mouvement pourrait être compatible avec le type de handicap de l'agent.

Mme KHELALI explique que les BOE sont prioritaires sur les titulaires, selon les préconisations du MEN, que le poste peut être préempté, mais que ce n'est pas le choix de l'administration cette année.

De quelle manière et par qui est recruté l'agent ? L'agent passe en commission d'intégration pour entrer à l'EN, il aura un entretien professionnel au cours de l'année avec son chef d'établissement puis un nouvel entretien en commission de titularisation à la fin de l'année scolaire.

Concours 2019 :

Comment l'administration peut-elle garantir l'impartialité alors que le jury est composé d'acteurs de l'académie ?

Mr FOSELLE rappelle que le jury a le devoir d'impartialité et qu'il se doit d'être objectif.

Il se compose de plusieurs personnes : Médecin conseiller technique, infirmier(e) conseiller technique, chef d'établissement, infirmier(e) en EPLE de l'académie

Si un des membres du jury connaît un des candidats, il s'abstient. Mr FOSELLE dit répondre de ces jurys et ne veut pas entendre qu'ils ne puissent être impartiaux.

Il ne s'oppose pas à l'idée de travailler avec d'autres académies (Caen, Amiens)

Comment les infirmières en poste peuvent-elles participer au jury du concours ?

Mme CISTERNE dit qu'elle lancera un appel à candidature, elle le renouvellera pour 2020

Missions :

Le SNICS/FSU souhaiterait avoir une copie de la convention signée avec le département 76 (mai 2019) quant à la prise en charge des élèves de 3 ans

● Le département souhaitait une convention triennale, l'IADASEN 76 a accepté de signer pour un an avec évaluation. Le département a refusé.
Mme CISTERNE n'a pas suivi la situation et nous invite à nous rapprocher du Dr GOUBAULT ou du Dr BAUDE.

En 2020, il est envisagé de faire la CAPA mouvement en Juin, l'ajustement fin Juin ou début Juillet et la CAPA avancement en Septembre ou Octobre.

Dominique St Martin, Elvire Baptiste.



STATISTIQUES

Il est encore temps de participer à la remontée statistique du SNICS FSU, en allant directement sur:

<https://framaforms.org/snicsfsu-enquetes-statistiques-infirmieres-en-2018-2019-1530041550>

Une fois encore, ensemble, avec le **SNICS FSU**, démontrons notre travail au quotidien et défendons notre place auprès des élèves au sein de l'équipe éducative pour leur réussite scolaire !



DECLARATION PREALABLE A LA CAPA DU 21 JUIN 2019

Le réexamen du projet de loi pour une école de la confiance lors de la commission paritaire mixte en date du 13 juin 2019, a réaffirmé la place des infirmiers(es) au sein de l'Education Nationale, sous son unique gouvernance et responsabilité.

Les infirmiers(es) restent au sein de l'équipe pédagogique et éducative. Leur place est confortée auprès de l'élève, en termes d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi. Les visites médicales des 3 ou 4 ans, relèvent des compétences de la PMI.

Les visites médicales des 6 ans sont maintenues pour les médecins de l'EN.

La délivrance des médicaments est inscrite dans la loi par l'article 16ter.

La FSU, dans une large intersyndicale, rappelle son attachement à une académie de Rouen autonome, avec une Rectrice de plein exercice, et son opposition à tout processus de fusion de services entre Caen et Rouen.

Le SNICS-FSU restera vigilant et demande, en cas de convergence, le nivellement par le haut de toute indemnité (NBI et Indemnités).

POSTES/IFSE

Suite au mouvement des mutations, le SNICS/FSU déplore que de nombreux postes en internat restent vacants. Nous constatons que ce type de poste manque d'attractivité, tant sur le plan financier que sur celui du logement (pour certains d'entre eux)

Le SNICS-FSU demande une harmonisation de l'IFSE pour tous, quel que soit le grade, le lieu d'exercice, logé ou non logé, et revalorisé à hauteur de 4% lors de l'examen triennal, à partir du 01.01.2019, à équivalence des autres personnels administratifs.

Nous œuvrons tous pour le même objectif: la réussite des élèves.

STATISTIQUES

Chaque année, les infirmiers(es) réalisent un rapport d'activité et des statistiques nationales. A ce jour, le ministère n'a pas transmis les éléments permettant de faire remonter nos données, qui se doivent d'être cohérentes avec nos missions.

BAREME AVANCEMENT

Le SNICS FSU s'oppose au barème incluant des critères de mérite, qui crée des inégalités entre les collègues. Le SNICS FSU défend son mandat d'avancement à l'ancienneté.

Compte rendu de la CAPA Avancement du 21/06/2019

Représentants de l'administration :

Mr FOSELLE Secrétaire Général Adjoint, DRH de l'académie de Rouen (titulaire)

-Mme KHELALI, Cheffe de la DEPATSS du Rectorat de Rouen (titulaire)

Mr MOUNIER, Chef de la Division de la formation des personnels du Rectorat de Rouen (titulaire)

Mme LEROUX-LECOQ, Cheffe du bureau DEPATSS2 Rectorat de Rouen (suppléant)

Représentants du personnel :

- Infirmier(e)s Hors Classe :

Mme LEMAIR Martine SNICS/FSU (titulaire)

Mme DURAND Sylvaine SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Supérieure :

Mme SAINT MARTIN Dominique SNICS/FSU (titulaire)

Mme CAILLOT Isabelle SNICS/FSU (suppléante)

- Infirmier(e)s Classe Normale :

Mme DHAUSSY Mélanie SNICS/FSU (titulaire)

Mme MASSINES Pascale SNIES/UNSA (titulaire)

Mme LE GAC Cécile SNIES/UNSA (suppléante)

Experts invités par l'Administration :

Mme BETTON Isabelle ICTD 27

Mme DELBE Anne-Lyse ICTD 76

Lecture de la déclaration préalable du SNICS/FSU (en PJ)

Lecture de la déclaration préalable du SNIES/UNSA

Suite à une question du SNIES/UNSA, Mme KHELALI répond que le barème avancement, acté en 2017, ne comporte plus de points tutorat. Elle propose un nouveau GT barème dans le cadre de l'harmonisation avec l'académie de CAEN (fusion en cours)

Mr FOSELLE répond aux questions sur le RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat)

Des travaux sur la convergence entre CAEN et Rouen sont en cours. Il précise que 4% d'augmentation de l'IFSE correspond à une moyenne, avec des différences suivant les catégories statutaires (A, B ou C)

Concernant, l'entretien professionnel, Mr FOSELLE rappelle que le chef d'établissement évalue les compétences de l'infirmier(e) en tant qu'infirmier(e) de l'Education Nationale (place dans l'équipe, manière de servir, prise en charge des élèves) mais en aucun cas n'émet une appréciation sur les gestes (soins) infirmiers.

AVANCEMENT HORS CLASSE

78 promouvables pour 7 promotions.

Pour rappel, notre passage en catégorie A date de 2012. Les engagements gouvernementaux stipulaient que toutes les infirmières en Classe supérieure du B en 2012, soient passées au Hors Classe en 2022, afin de pouvoir fusionner le 1^{er} grade (Classe Normale + Classe Supérieure de la catégorie A) Le point cible de 2012/2022 est presque atteint, il reste 3 collègues à promouvoir au HC avant fin 2021.

Le SNICS/FSU souligne que la circulaire destinée aux chefs d'établissement pour l'entretien professionnel, précise que les avis très favorables doivent être exceptionnels, ce qui peut « retenir » certains chefs d'établissement à émettre un avis très favorable. Le SNICS/FSU demande une modification de la circulaire. Proposition acceptée par Mr FOSELLE, après harmonisation avec l'académie de CAEN.

Le SNICS/FSU pointe la situation d'une collègue pour laquelle le chef d'établissement a émis un avis favorable (15 points). Le chef d'établissement n'avait pas donné d'avis très favorable parce que la collègue arrivait, en cours d'année, sur un nouveau poste, après un arrêt longue maladie. L'administration avait anticipé la demande du SNICS et contacté le chef d'établissement pour modification de l'avis. Cette collègue sera promue au HC.

Le SNICS/FSU propose la promotion des collègues uniquement à l'ancienneté (échelon le plus élevé et ancienneté cumulée dans cet échelon)

Le SNIES/UNSA ne fait aucune proposition.

Mr FOSELLE souligne que 5 noms sont en communs avec l'Administration. Néanmoins, il souhaite respecter le barème

Un vote à main levée est demandé par le SNICS sur les 2 noms de fin de liste.

Vote sur liste du SNICS/FSU : 3 voix pour (Snics) 1 voix contre (Sniès) abstention 0

Ne prend pas part au vote 0

AVANCEMENT CLASSE SUPERIEURE

101 promouvables pour 10 promotions.

Le SNICS/FSU a le même argumentaire de passage à l'ancienneté d'échelon et de grade.

Le SNICS/FSU propose une liste de collègues en respectant le barème à l'ancienneté, et en s'appuyant sur la BIATSS de novembre 2018.

Mme KHELALI précise que nos propositions créeraient des iniquités de traitement entre les collègues qui sont bloqués depuis plus de trois ans. Cependant, l'Administration prend note de nos suggestions.

Vote à main levée sur liste du SNICS/FSU : 3 voix pour (Snics)

Le SNIES/UNSA ne peut pas voter (Hors salle, ses représentants font partie du tableau d'avancement)

REVISION DU MOUVEMENT

Trois collègues ont demandé un réajustement.

Le SNICS/FSU souligne qu'il y a un établissement avec un logement pour 2 postes en internat. Mme KHELALI précise que les deux infirmières doivent faire une demande de dérogation. C'est le Recteur qui tranchera.

Rappel : Les agents doivent obligatoirement se renseigner sur le type de logement.

Mutations inter académiques

Rennes : 1 mutation accordée et 1 refus d'entrée.

Caen : 1 entrée accordée

Lyon : 1 entrée en attente mais disponibilité si refus

Bordeaux : 1 entrée en attente mais disponibilité si refus

Le SNIES/UNSA souhaite connaître la procédure de consultation des dossiers des agents. Me KHELALI répond que les commissaires paritaires peuvent consulter uniquement les pièces qui concernent le recours de l'agent. La totalité du dossier n'est pas consultable.

Situations de collègues

• Deux collègues ont fait appel de leur entretien professionnel en CAPA

Pour une situation, l'Administration estime qu'il n'y a pas de suite à donner.

Pour la seconde, le Rectorat prendra contact avec le chef d'établissement, pour réécriture de l'entretien, après argumentaire du SNICS FSU.

L'administration précise qu'il n'y a pas de notion d'encadrement entre infirmier.

• Complexité d'un poste jumelé et charge de travail.

Mr FOSELLE entend la difficulté du poste mais il faut faire avec la dotation actuelle.

Il préconise un travail sur les priorités à définir et à mettre en place, entre les deux chefs d'établissement et l'infirmière.

Martine Lemair et Isabelle Caillot

BUREAU ACADEMIQUE DU SNICS FSU ROUEN 2019/2020

<u>Secrétaire Académique</u> Mélanie DHAUSSY <i>Commissaire paritaire CN CTA CAPN Membre du Bureau National</i>	Collège C. Bernard/Lycée C. Monet 76620 Le Havre 06.68.38.29.13 snicsrouen@gmail.com
<u>Trésorière académique</u> Florence FLEURY <i>FSU 76</i>	Collège C. Bernard 76120 Le Grand Quevilly 06.75.90.25.85 flosnics@gmail.com
<u>Trésorière départementale 27</u> Annick DORES <i>FSU 27</i>	Collège C. Monet 27530 Ezy sur Eure 02.32.62.56.30 annick.dores@ac-rouen.fr
<u>Trésorière départementale 76</u> <u>Correspondante Elbeuf</u> Anne-Gaëlle SALMON <i>Commission de réforme 27</i>	Collège J. Brel 76410 Cléon 02.35.81.72.55 anne-gaelle.salmon@ac-rouen.fr
<u>Secrétaire départementale 27</u> Céline LÉBOUC <i>Commission de réforme 27</i>	Lycée M. Bloch 27100 Val de Reuil 02.32.59.50.75 celine.lebouc@ac-rouen.fr
<u>Secrétaire départementale 76</u> Dominique SAINT MARTIN <u>Correspondante Fécamp, Bolbec, Yvetot</u> <i>Commissaire paritaire CS</i>	LP Pierre et Marie Curie 76210 Bolbec 02.32.84.19.56 d.saint-martin@ac-rouen.fr
<u>Correspondante Dieppe, pays de Bray</u> Sylvaine DURAND <i>Commissaire paritaire HC Commission de réforme 76 Membre du conseil fédéral régional</i>	Collège Abert Schweitzer 76270 Neufchâtel 02.35.93.01.36 sylvaine.durand@ac-rouen.fr
<u>Correspondante Rouen</u> Martine LEMAIR <i>Commissaire paritaire HC Commission de réforme 76</i>	Lycée de la Vallée du Cailly 76250 Deville les Rouen 06.30.94.26.86 martine.lemair@ac-rouen.fr
<u>Correspondante Rouen Gauche</u> Isabelle CAILLOT <i>Commissaire paritaire CS</i> <i>CHSCT D76 FSU</i>	LP F. Léger 76530 Gd Couronne 02.35.67.31.31 isabelle.caillot@ac-rouen.fr
<u>Correspondante LE HAVRE</u> Elvire BAPTISTE <i>Commissaire paritaire CN</i>	Collège R. Dufy 76600 le havre 02.32.74.32.74 elvire.baptiste@ac-rouen.fr
<u>Correspondante université</u> Christine LEMERLE	UFR des sciences et techniques christine.lemerle@univ-rouen.fr 06 75 34 26 39
<u>Correspondante université</u> Zahira BETTOUATI	Insa de Rouen 0232956599 zahira.bettouati@insa-rouen.fr

A NOTER DANS VOS AGENDAS:

Réunions d'infos 14 octobre (Le Havre), 17 octobre (Rouen et Val de Reuil)